

*Développement régional—Loi*

certain services de l'administration centrale de la région de la capitale nationale vers les régions en voie de développement du Canada.

Finalement, j'aimerais que le gouvernement réfléchisse sur l'idée de donner des sommes d'argent aux entreprises. Il ne devrait pas simplement les donner à titre de subventions; puisqu'il s'agit des deniers publics, le gouvernement devrait en retirer des bénéfices proportionnels à ses versements de sorte que finalement nous soyons propriétaires de la part de l'usine que nous subventionnons, pour que nous ne fassions point les grands seigneurs avec les deniers publics. Ainsi, il nous serait possible de montrer dans les années à venir ce que nous aurons acquis grâce aux investissements des contribuables canadiens.

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, au moment de voter pour proroger les pouvoirs du ministère de l'Expansion économique régionale en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, il est temps de se pencher, comme quelques-uns de mes collègues et comme le chef de mon parti viennent de le faire, sur la voie d'approche adoptée par le gouvernement pour offrir à tous les Canadiens les mêmes possibilités de débouchés, quelle que soit la région de leur résidence.

Le ministère de l'Expansion économique régionale a une histoire peu banale, faite de réussites et d'échecs. Mes collègues, et je prendrai la même liberté qu'eux, ont parlé des aspects de l'expansion économique régionale qui les concerne plus particulièrement. Venant moi-même de la Colombie-Britannique, j'ai beaucoup à dire là-dessus...

**M. Nystrom:** En particulier sur la valeur de votre gouvernement.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Malgré lui, vous voulez dire.

**M. Oberle:** ... non pas parce que la présence de ce ministère a changé beaucoup les choses, mais parce qu'au contraire, il a vraiment peu fait en Colombie-Britannique. Certes la faute n'est pas entièrement celle du ministère fédéral ni de mes collègues de la Chambre; une partie du blâme en revient, il faut être juste, au gouvernement de Colombie-Britannique.

La loi sur les subventions au développement régional prévoit que les gouvernements provinciaux coordonnent leurs efforts et ceux du gouvernement fédéral, et ceci n'a pas toujours été possible, dans toutes les régions, particulièrement en Colombie-Britannique. La loi étant étroitement liée à des fins politiques, nombre de politiciens l'ont utilisée à leur avantage.

Lorsque la loi entra en vigueur, sous l'administration précédente, on désigna comme région à développer une région de Colombie-Britannique, la vallée de l'Okanagan, contrée originaire du premier ministre d'alors et de certains ministres importants; dans cette région qui n'avait pas vraiment besoin d'industrialisation, on implanta des industries. Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Stanfield), toutes les régions du pays ne peuvent donner lieu au même traitement. C'est bien le cas de la vallée de l'Okanagan où les terres les plus productrices et les plus généreuses ont servi à l'implantation d'usines et d'ateliers de construction de camions, pour stimuler une économie qui, à l'époque, n'en avait guère besoin.

Cette région n'avait pas autant besoin d'être stimulée que d'autres régions, dont les possibilités n'ont pas été reconnues.

L'une des choses qui m'ont toujours préoccupé à propos des premiers essais d'application de la loi, c'était qu'en

réalité seules les grandes sociétés ou les grandes entreprises pouvaient en tirer profit. Cela vient de ce que la prise de décision est si centralisée qu'il faut une armée de conseillers et d'ingénieurs, ainsi que beaucoup d'appuis politiques pour faire approuver un programme. La société Proctor and Gamble, par exemple, a reçu 12 millions de dollars pour installer une usine de pâte à Grande-Prairie, dans le nord de l'Alberta. Bien qu'il n'y ait rien de mal à ouvrir une usine de pâte dans le nord de l'Alberta, d'autres régions avaient besoin de ce genre de développement.

**M. Baldwin:** Vous parlez de la circonscription que j'adore.

**M. Oberle:** Je n'avais pas remarqué que mon ami, le député de Peace River (M. Baldwin), était assis juste devant moi. Je serai probablement frappé par la colère divine.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Sans parler de la foudre.

**M. Oberle:** Je voudrais aborder prudemment la question de la fabrique de pâte à papier de Grande-Prairie. Elle a certes beaucoup accompli dans cette région. Elle a multiplié les occasions avantageuses dans le monde des affaires.

**M. Baldwin:** Excellent discours.

**M. Oberle:** Je devrais probablement ajouter que c'est grâce à mon honorable collègue à la Chambre que cette compagnie a pu réaliser son programme là-bas. Naturellement, à Grande-Prairie comme dans certaines autres régions où d'importantes industries extractives se sont établies, il faudra trouver moyen de faire coïncider le programme avec les objectifs et les ambitions des industries secondaires et certaines modifications devront être apportées au cours des années pour permettre aux petites entreprises de présenter leur demande. Il est très difficile pour elles de contourner la bureaucratie et même après la décentralisation et l'établissement de bureaux régionaux à Vancouver, Moncton et ailleurs au Canada, les décisions sont encore prises à Ottawa.

Nous dépendons toujours de la stratégie de développement des gouvernements provinciaux, qui n'est toujours pas coordonnée à l'action des autres ministères. Notre chef a bien décrit ce qui se produit quand le ministère de l'Expansion économique régionale agit dans une région et que d'autres ministères concentrent leurs efforts ailleurs. Je me suis souvent dit qu'il serait préférable d'employer notre argent à fournir aux régions à croissance lente ou en récession les moyens d'établir leurs infrastructures, services de transport et routes d'accès aux ressources, surtout dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. La question est très sérieuse.

Il n'est tout simplement pas logique d'intervenir dans une région et d'établir une grosse industrie sans répondre à certaines de ces questions très importantes, à propos non seulement des transports mais aussi de la qualité de la vie de ceux qui s'installent dans ces régions qui ont un potentiel de ressources à exploiter et l'infrastructure nécessaire au maintien de la qualité de vie que les Canadiens sont en droit d'attendre. Je parle d'infrastructure par rapport aux petites localités qui doivent être créées, des services publics, essentiels, récréatifs et autres.